

APPEL À TOUS – COUSSINS POUR BUTS DE HOCKEY
Février 2015



Association des
Responsables d'Espaces Verts
du Québec

Bonjour à tous,

Suite au décès d'un jeune garçon sur une patinoire extérieure, le coroner a transmis des recommandations concernant les buts de hockey. Il recommande l'ajout de coussins protecteurs à l'intérieur et à l'arrière du but.

J'aimerais savoir si dans votre ville, vous utilisez des coussins protecteurs, de plus j'aimerais savoir si vos buts sont enrésés ou simplement déposés sur la glace.

C'est notre compagnie d'assurance qui nous demande de se conformer aux recommandations du coroner.

*Merci à l'avance pour vos réponses.
Bonne journée!*



Marie-Josée Morin, chef de division parcs et horticulture

Travaux publics

725, rue Bernier, La Prairie (Québec) J5R 5W6
Téléphone : 450 444-6682 Télécopieur : 450 444-6692

marie-josée.morin@ville.laprairie.qc.ca

Visitez notre site Internet : <http://www.ville.laprairie.qc.ca>

Salut,

Nos buts ne sont pas ancrés et n'ont pas de coussins non plus. Je te joins le rapport du coroner qui recommande l'ajout de coussin à l'intérieur du but et également de sortir les buts de la patinoire lorsqu'il n'y a pas de surveillance et de les attacher. Nous on va les attacher ensemble avec une chaîne à l'extérieur de la patinoire. [RAPPORT DU CORONER](#)



Alain de Guise, B.Sc (Agr.), MBA

Chef de service - Service des parcs et espaces verts
Direction de l'entretien du territoire
5288, rue des Balsamines, Terrebonne (Québec) J7M 1C4
Tél. : 450 471-8265, poste 1359 - Téléc. : 450 477-7282

Association des Responsables d'Espaces Verts du Québec
819-716-9290

info@arevq.ca www.arevq.ca

Bonjour,

Chez nous, rien n'a été modifié pour nos 13 patinoires à « hockey » (sur un total de 32 dans la ville). Toutefois nous nous sommes assurés de faire l'achat de buts conformes aux glaces extérieures : carrés, sans fixation, léger = sécuritaire!!

Jusqu'à maintenant, nos assurances n'ont pas manifesté de consigne particulière.

Il est à noter que sur un panneau d'information pour les activités extérieures dans le parc, il est noté que la Ville n'est pas responsable des accidents à l'extérieur des heures d'ouverture. Les gardiens/surveillants sur place lors des activités doivent s'assurer de l'état des équipements à leur arrivée et superviser l'utilisation.

Merci

Carole Mailloux

Chef de division - Parcs et espaces verts

Ville de Repentigny

Bur.450 470-3001 poste 3815

Fax: 450 654-0715

maillouxcarole@ville.repentigny.qc.ca

www.ville.repentigny.qc.ca

Bonjour,

À la réception de cet appel à tous, j'ai reçu plusieurs appels. J'ai donc discuté avec un responsable de l'AQLP pour tenter d'obtenir plus d'information à vous transmettre.

En ce moment, le MELS et le bureau du coroner sont à préparer un avis qui comportera des directives spécifiques. L'AREVQ sera informée dès qu'il sera disponible et vous le transmettra. Aucune date n'a été fixée pour le dépôt de cet avis.

L'AQLP, de son côté, insiste principalement sur l'entreposage sécuritaire des buts pour éviter les accidents dans les périodes où il n'y a pas de surveillance. Elle recommande de toujours enchaîner solidement les buts ensemble, face à face.

RAPPORT DU CORONER

Isabelle Pellerin

Coordonnatrice

Association des Responsables d'Espaces Verts du Québec

Tél : 819-716-9290



Association des
Responsables d'Espaces Verts
du Québec

Association des Responsables d'Espaces Verts du Québec

819-716-9290

info@arevq.ca www.arevq.ca